

FESTIVAL CINE

3e FESTIVAL
INTERNATIONAL
DU FILM DE DRONES
EN EUROPE

DRONES

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Le présent règlement a été constitué dans le but de faciliter le bon déroulement du festival international CINEDRONES. Il fixe les conditions devant être respectées par les Participants ainsi que celles liées aux œuvres présentées.

DEFINITION ET OBJET DU FESTIVAL CINEDRONES

La compétition CINEDRONES 2017 a pour objet de mettre en valeur les films intégrant des prises de vues aériennes de basse et moyenne altitudes réalisées à l'aide de drones. Les objectifs du festival sont de promouvoir le drone comme nouvel outil de prises de vues au sein des productions et de permettre la valorisation et le développement de l'utilisation des drones dans l'art cinématographique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES FILMS

Pour être présélectionné, le participant doit soumettre un film ou extrait d'un film répondant aux critères ci-après :

- Comporter des prises de vues aériennes par drones;
 - Ne pas excéder une durée de 15 minutes dans la catégorie fictions et 5 minutes dans les autres catégories ;
 - Respecter les lois en vigueur dans le pays de tournage (cf. détail article RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR).
 - Intégrer une des 10 catégories en compétition :
 1. CinéDrones courts-métrages
 2. CinéDrones Bande Annonce de films et séries
 3. CinéDrones Documentaires & Infos
 4. CinéDrones Sports et Aventure
 5. CinéDrones Patrimoine & Paysages
 6. CinéDrones Publicités
 7. CinéDrones Vidéoclips & Spectacles
 8. CinéDrones Freestyle et FPV (immersion)
 9. CinéDrones du Japon (en partenariat avec Fukuoka City)
 10. CinéDrones de Femmes (en partenariat avec Women & Drones)
- & CinéDrones Bande Démos autour du monde (catégorie non compétitive)

Le festival se réserve le droit de sélectionner un film dans une autre catégorie que celle dans laquelle il a été inscrit.

La participation au festival est ouverte à toute personne ou tout groupe de personnes, amateurs ou professionnels, remplissant les conditions de participation et réalisant son inscription.

Tout groupe de personnes formant une équipe Participante devra en identifier les membres lors de l'inscription.

Le Participant concourra dans une catégorie de son choix.

Les organisateurs du festival et les membres du Jury ne peuvent pas concourir.

Toute participation implique l'adhésion au présent règlement.

JURY ET VOTE

Le Jury est composé de professionnels du cinéma et des médias.

Ne peut faire partie du Jury quiconque est intéressé à la production ou à l'exploitation d'un film en compétition.

L'élaboration du palmarès repose sur des critères artistiques et techniques et le vote du Jury a lieu au scrutin secret. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours de scrutin avec élimination à chaque tour du film ayant reçu le moins de voix et à la majorité relative au troisième tour.

DATE ET SOUMISSION DES FILMS

La date de la 3ème édition du festival CINEDRONES est fixée du 17 au 18 novembre 2017.

La date limite d'inscription et de téléchargement des films est le 1er novembre 2017.

Chaque participant doit inscrire et télécharger son film en ligne via la Plateforme utilisée par le Festival CinéDrones sur <https://filmfreeway.com/festival/FestivalCineDrones>

Pour toute question complémentaire à l'inscription contactez l'organisation du Festival :

contact@festivalcinedrones.com or sg@athenium.fr

Tel. +33(0)6 07 16 26 02

FORMATS DES FILMS

Les films devront être téléchargés au format AVI, mpeg4 ou jpg2000 avec une résolution des images 1920 x 1080 sur la plateforme www.filmfreeway.com pour pré-sélection.

Projection en salle des films sélectionnés : En cas d'impossibilité de téléchargement par le Festival, les films sélectionnés devront être envoyés sur disque dur ou clef USB (restitués sur demande après la manifestation) au format DCP (JPeg 2000) avec une résolution des images de 1920x1080 à l'adresse qui vous sera communiquée.

DROITS D'AUTEUR

Les œuvres des Participants seront, si elles sont sélectionnées, diffusées en salle ainsi qu'à la vidéothèque lors de la 3ème édition du festival CINEDRONES les 17 et 18 novembre 2017.

Tout Participant ayant inscrit un film et/ou une bande démo en autorise sa diffusion à titre gracieux durant toute la durée du festival sur les plateformes dédiées et dans le cadre de la rediffusion du Palmarès dans les salles partenaires du festival.

Ces diffusions non commerciales, seront diffusées en boucle dans la salle choisie. L'œuvre, une fois inscrite à la sélection, ne peut en être retirée.

La direction du festival détermine l'ordre de projection des films sélectionnés. Ces choix ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Le film doit être une création originale et personnelle. Il ne peut en aucun cas contenir des images d'archive ou des extraits d'autres œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, exceptées les œuvres tombées dans le domaine public, ou si le Participant détient la jouissance pleine et entière des droits d'exploitation de ces œuvres.

Du seul fait de son inscription, le Participant accepte les présentes conditions et garantit les organisateurs et le Jury contre tout recours éventuel de tiers, notamment en ce qui concerne les droits relatifs à la propriété des contenus utilisés et du droit à l'image des personnes figurant dans son film.

Le Participant s'engage donc à être pleinement titulaire des droits relatifs à la musique, aux sons et aux images utilisés pour la réalisation du court-métrage ainsi qu'à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuel qui ne serait pas libre de droit. Le Participant doit notamment être en mesure de fournir si nécessaire les contrats de cession de droit des personnes apparaissant dans le film ou la bande démo, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

COMMUNICATION ET PROMOTION

Les Participants cèdent sans contrepartie à l'organisateur du festival CinéDrones le droit de reproduction de photographies et d'extraits de leur film représentant un maximum de 20% de sa durée totale, ce pour diffusions à des fins promotionnelles dans les publications du festival, et notamment sur les supports suivants : presse, chaînes de télévision, salle de projection et site internet du festival : www.festivalcine-drones.com

Les lauréats s'engagent à faire mention du prix attribué à leur film dans le cadre de la 3ème édition du festival CINEDRONES sur tout support de communication.

Les lauréats de prix en dotation technique s'engagent dans le cadre où ils y ont eu recours à faire figurer la mention suivante : « Ce film a été réalisé avec le soutien de «Noms des Partenaires» Prix du Festival CINEDRONES ».

RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

Sous son entière responsabilité, le Participant s'informe sur les lois en vigueur et s'engage à les respecter, et particulièrement :

- Toute disposition relative au droit de la propriété intellectuelle
- La réglementation sur l'emploi des aéronefs civils télépilotés (drones) en vigueur dans le pays de tournage. Il est de la responsabilité du Participant de se renseigner sur la réglementation en vigueur dans le pays de tournage. Les membres du jury ne peuvent être tenus responsables pour tout manquement de la part du Participant de se plier à la réglementation.

Le Participant s'engage à ne pas intégrer au sein des films d'éléments ayant un caractère pornographique, pédophile, d'incitation à la haine, injurieux, diffamatoire, ou attentatoire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

ANNULATION

En cas de force majeure, le comité d'organisation du festival se réserve le droit d'en annuler ou décaler la tenue.

DROITS DE RECTIFICATION

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant qui pourraient être affichées sur notre site internet. Si vous souhaitez rectifier des données personnelles, vous pouvez faire une demande écrite par courrier électronique à l'adresse suivante: contact@festivalcinedrones.com or sg@athenium.fr

CONTACT

Comité d'Organisation Festival CinéDrones
Bordeaux Technowest
25, rue Marcel Issartier
BP 20005
33702 Mérignac Cedex
France
+33 (0)5 56 34 35 44
<http://festivalcinedrones.com>

MODIFICATION DU REGLEMENT

Des additifs ou des modifications à ce règlement pourront être effectués et ce, jusqu'à 7 jours avant la date limite de participation. Ces additifs et modifications seront accessibles sur le site officiel du concours. Les additifs et modifications feront intégralement partie du règlement. Les Participants inscrits au préalable recevront un courriel pour les informer des changements opérés. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au festival, mais également du Prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

